

Abyssale connerie des écolos dhimmis : produits haram et halal au Marché de Noël de Strasbourg...

écrit par Christine Tasin | 13 octobre 2022

Marché de Noël de Strasbourg



LA LISTE DES PRODUITS INTERDITS ET AUTORISÉS POUR L'ÉDITION 2022

1 LES PRODUITS ALIMENTAIRES INTERDITS À LA VENTE

Le champagne, la tartiflette, le pop-corn, les donuts de Noël, le poulet grillé, la raclette.

2 LES PRODUITS NON ALIMENTAIRES INTERDITS À LA VENTE

Le serre-tête, les bottes de Noël, les parapluies, les articles de vannerie, les ponchos, les casquettes, les articles de Noël pour chiens et chats.

3 LES PRODUITS ALIMENTAIRES AUTORISÉS À LA VENTE ET SOUS RÉSERVES

La liqueur de pain d'épices, la bière chaude, le grog de Noël, le grog à la liqueur de sapin, les paninis, les hot-dogs, les produits italiens, les samoussas, les loukoums, le halva, les gourmelines chocolatées (des beignets, en fait, mais pas des donuts, interdits, eux).

4 LES PRODUITS NON ALIMENTAIRES INTERDITS À LA VENTE SOUS RÉSERVES

Les cendriers, les décapsuleurs, les planchettes de table, les habits de créateur pour enfants, la cravate de Noël, les crucifix, la boule à eau (avec la neige quand on la secoue), les affiches de Noël, les cartes postales, les calendriers, les tapis de souris, le dentifrice et les produits d'entretien.

Marché de Noël de Strasbourg



LA LISTE DES PRODUITS INTERDITS ET AUTORISÉS POUR L'ÉDITION 2022

1 LES PRODUITS ALIMENTAIRES INTERDITS À LA VENTE Le champagne, la tartiflette, le pop-corn, les donuts de Noël, le poulet grillé, la raclette.	2 LES PRODUITS NON ALIMENTAIRES INTERDITS À LA VENTE Le serre-tête, les bottes de Noël, les parapluies, les articles de vannerie, les ponchos, les casquettes, les articles de Noël pour chiens et chats.
3 LES PRODUITS ALIMENTAIRES AUTORISÉS À LA VENTE ET SOUS RÉSERVES La liqueur de pain d'épices, la bière chaude, le grog de Noël, le grog à la liqueur de sapin, les paninis, les hot-dogs, les produits italiens, les samoussas, les loukoums, le halva, les gourmandises chocolatées (des beignets, en fait, mais pas des donuts, interdits, eux).	4 LES PRODUITS NON ALIMENTAIRES INTERDITS À LA VENTE SOUS RÉSERVES Les cendriers, les décapsuleurs, les planchettes de table, les habits de créateur pour enfants, la cravate de Noël, les crucifix, la boule à eau (avec la neige quand on la secoue), les affiches de Noël, les cartes postales, les calendriers, les tapis de souris, le dentifrice et les produits d'entretien.

Haram et *halal* : 2 mots magiques signifiant respectivement *interdit* et *autorisé* en islam... Les écolos-dingos islamophiles et staliniens ont bien retenu la leçon et s'en inspirent, dirait-on !

Ah ! La jouissance (macronienne tout autant qu'islamique) de désigner et imposer l'interdit et le permis !

Tout le monde, ici, sait, naturellement, que Strasbourg est gouverné par les écolos. Qui dit écolo dit dingo. Qui dit écolo dit stalinien. Qui dit écolo dit dictateur. Et qui dit écolo dit islamo-collabo... De quoi éclairer les choix ?

En tout cas une chose est sûre, les écolos-gauchos n'ont aucune tolérance. Ils sont staliniens dans l'âme et ne supportent pas de ne pas tout contrôler. D'où ces listes,

ces contradictions apparentes soulevées dans les articles de presse ci-dessous. Pourquoi pas de champagne ? C'est haram ? A moins que l'on ne craigne qu'il fasse concurrence au vin chaud ? Mais pourquoi pas les 2, l'un n'empêche pas l'autre, si ?

Pourquoi les loukoums autorisés ? ? C'est un produit local, à Strasbourg ? Depuis quand ? Ah oui ! C'est halal !

Les loukoums mais pas la tartiflette... La tartiflette associée au saucisson, au jambon, aux lardons... Beurk ! Mais c'est haram ! L'imam de Strasbourg aurait-il été invité par les autorités à donner son avis ?

Pourquoi des crucifix sous réserve ? A condition qu'on les voie pas ou bien à condition qu'ils côtoient des burkas dans les étalages, histoire de ne vexer personne ?

Pourquoi priver les enfants du plaisir de revenir du marché avec une mini-cathédrale de Strasbourg recouverte de neige quand on la secoue ? Je ne vois pas d'autre explication que le risque, en effet, d'exposer des cathédrales, haram, au regard de ceux qui croient fermement qu'il n'y aurait qu'un seul Dieu et que Mahomet serait son prophète.

Pourquoi pas de pop-corn ? Parce que ça saute, ça pourrait faire peur au chaland, le prenant pour des bombinettes, à moins que cela ne vexe les musulmans y voyant une allusion aux attentats ?

Que dire devant cet inventaire à la Prévert d'une incommensurable connerie ?

Cerise sur le gâteau, que dire devant l'égoïsme, l'impéritie et la sottise des connards qui ont fait ces listes... même pas un mois avant le début du marché, alors que les commerçants ont passé leurs commandes depuis des mois et les ont réglées et qu'elles vont leur rester sur les bras ?

Et ce n'est pas l'interview de l'adjoint chargé de ce bazar qui nous rassure : il nous parle d'une commission « ultra-mixte » ... Vingt Dieux, je crains le pire ! Et elle travaille sur « l'authenticité »... planquez-vous, les gars, parce que les écolos, plus artificiel qu'eux, tu meurs. Quant à considérer que des crucifix en période de Noël ne seraient pas à leur place dans un marché de Noël, ce n'est pas de l'authenticité c'est de la connerie. Et de la dhimmitude. Et du refus de notre histoire, de nos traditions.

Et les voilà qui veulent transformer une fête populaire, Noël, un rite populaire, le marché de Noël, en vitrine pour la ville d'où on chasse les petites gens, ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter des boules de luxe pour leur sapin :
« On ne veut pas, par exemple, de boules de Noël à 2 euros de mauvaises qualités (on a échappé à l'écriture inclusive mais pas aux fautes d'orthographe) où Strasbourg est mal orthographié et qui cassent avec le gel. On veut de beaux produits pour que l'évènement soit bien perçu. C'est une question de standing ». C'est pour ça que les bottes de Noël, ces bottes pleines de confiseries au pied du sapin sont interdites ? De peur que ça fasse trop bouseux, pour ces messieurs-dames ? Ou bien de peur que les dites confiseries soient pleines de gélatine haram interdite aux enfants musulmans ?

Bref, le standing de la ville et donc des élus, et au diable la piétaille. Joyeux Noël ! Les salauds !

Pour en savoir plus ...

Même la presse aux ordres en fait des gorges chaudes.

Pas de champagne, de pop-corn, de poncho ou de raclettes, de beignets au chocolat, d'articles de Noël pour chiens et chats pour cette nouvelle édition de [Strasbourg Capitale de Noël](#). Ce n'est pas tant les choses interdites sur le marché de Noël qui agitent les réseaux sociaux ces dernières heures, que les

ventes dites « sous réserves » : crucifix, boules de neige de Noël, grog de Noël, donuts de Noël, produits italiens... La liste de ce qui est autorisé, interdit ou sous réserves à la vente est longue, précise et détaillée par catégorie. Elle a été envoyée ces derniers jours, comme le rapporte le quotidien les [Dernières Nouvelles d'Alsace](#), par la ville aux commerçants, qu'ils soient sédentaires ou non et aux forains participant à [l'événement tant attendu](#).

Déjà, certains d'entre eux s'inquiètent de cette décision jugée tardive. « Les commandes ont été passées depuis plusieurs mois, ça va donc me rester sur les bras, explique un commerçant de gadgets de décoration qui souhaite rester anonyme. Avant, il fallait cocher des cases sur ce que nous comptions vendre au moment de l'inscription, mais pas une liste après l'inscription. » « Je n'ai pas vraiment d'avis sur cette liste, explique un vigneron spécialisé dans le crémant d'Alsace. Mais c'est peut-être bien d'avoir une priorité donnée aux produits locaux et d'Alsace. Mais de toute façon, je ne me rappelle pas avoir vu du champagne sur le marché. »

« Sur cette liste, il y a à boire et à manger, ironise un autre commerçant. Si l'on regarde bien, ce qui est vraiment interdit est infime, des originalités mais qui de toute façon n'avaient rien à faire sur le marché de Noël. Par contre, je suis surpris de ne pas y avoir vu les churros, qui ont été interdits depuis longtemps, mais je pense qu'ils le sont toujours. »

Sur les réseaux sociaux, on s'inquiète aussi, « pour une fête chrétienne », que la vente de crucifix soit soumise à condition. « Au nom de quelle authenticité traditionnelle ? », peut-on lire. Un autre ironise et propose : « Interdisons les sapins de Noël, le vin chaud, et le compte y sera. »

Priorité à l'authenticité et la qualité

Contacté par *20 Minutes*, [Guillaume Libsig](#), adjoint à la maire de Strasbourg, en charge notamment de l'animation urbaine et de la coordination du marché de Noël, regrette « une tentative d'emballage médiatique ». Il temporise : « *Il y a une commission ultra-mixte qui travaille collégalement à présent à l'année, composée d'élus, de forains, de commerçants, de la CCI, d'artisans, de représentants des exposants, souligne l'élu. Son travail porte sur cette notion d'authenticité qui est la notion phare de l'opération Capitale de Noël, et c'est cette commission qui a dressé cette liste en conséquence. Cette authenticité passe par des produits de qualité. On ne veut plus du côté « parc d'attractions, supermarché pour touristes à ciel ouvert » comme cela était reproché ces dernières années. C'est un travail qui était déjà en cours et on ne fait que rajouter un chapitre. »*

En clair, tout ce qui est « sous réserves », la vente est autorisée, mais des membres de la commission iront à la rencontre des commerçants pour discuter de leurs produits.

« On ne veut pas, par exemple, de boules de Noël à 2 euros de mauvaises qualités où Strasbourg est mal orthographié et qui cassent avec le gel. *On veut de beaux produits pour que l'évènement soit bien perçu. C'est une question de standing.* Un artisan qui fait une belle crèche, oui, de beaux crucifix de qualité, des souvenirs en lien avec l'identité première de Noël qui est effectivement la chrétienté, oui ! Mais les santons, les croix faites par milliers d'exemplaires et livrés par container depuis la Chine, non » , assure Guillaume Libsig. Il ajoute : « Tout comme les serre-tête et les parapluies qui clignotent, toutes ces choses vendues à la sauvette et qui ramènent à cette notion de supermarché à ciel ouvert. » Authenticité et qualité devraient donc donner le La pour ce Noël strasbourgeois.

<https://www.20minutes.fr/economie/4004762-20221011-strasbourg-liste-produits-interdits-marche-noel-boire-manger>

.

[...]

Cette liste interdit casquettes et ponchos mais autorise bonnets et aumônière. Les articles de Noël pour chiens et chats c'est non, les tirelires ou kits de broderie, c'est oui. Pour la partie circuits courts, halte à la tartiflette, place à la munstiflette. Côté fromage toujours, pour la raclette, c'est non. Cerise sur le gâteau, les « Croix JC », les crucifix pour faire clair, sont autorisés, mais « sous réserves ».

[...]

<https://www.dna.fr/societe/2022/10/11/la-ville-agite-les-reseaux-sociaux-pour-une-liste-de-produits-interdits-au-marche-de-noel>